

Débat d'Orientation Budgétaire

La loi du 7 août 2015 précise les conditions de présentation du débat d'orientation budgétaire. Ainsi, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique

1. Contexte général : situation économique et sociale

1.1 Les orientations de la loi de finances

Le projet de loi de finances 2017 retranscrit le programme défini dans la loi de programmation des finances publiques 2014 à 2019 et réaffirmé par le programme de stabilité, à savoir la réduction des déficits publics de 3.5% en 2015 à 2.7% du PIB en 2017. Cette amélioration, issue principalement des efforts des administrations publiques par une baisse des dépenses, est confortée par une reprise progressive de l'économie française dont la croissance est estimée à 1.5% par le Ministère de l'Economie et des Finances et à 1.3% par le FMI. Les impacts du Pacte de Responsabilité et de Solidarité en faveur du secteur économique (CICE et baisse progressive de l'imposition des sociétés des PME) cumulés à la baisse de la fiscalité relative à la réduction d'impôt, participent à une amélioration de l'économie par une progression relative du pouvoir d'achat des ménages.

Compte tenu d'une réalité plus favorable en 2016, le pacte de stabilité a été revu et amendé par une réduction de 9 milliards d'euros de l'effort préalablement défini qui permettront de financer l'accroissement des services publics dans les secteurs de l'éducation, la sécurité et l'emploi, une baisse de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics et, l'accentuation de mesure en faveur de la baisse des contributions fiscales et sociales des entreprises.

Ainsi, comme annoncé par le Président de la République le 2 juin 2016, l'effort demandé en 2017 aux communes et aux intercommunalités au titre de la contribution au redressement des finances publiques sera diminué de moitié par rapport à ce qui était initialement inscrit en loi de programmation. En 2017, 9.6 Md€ seront prélevés sur les finances des collectivités, sur les 11 Md€ initialement prévus. En outre, le fonds de soutien à l'investissement sera reconduit à hauteur de 1.2 Md€ dont 838 M€ seront ciblés sur la rénovation thermique, la mise aux normes des équipements publics, le développement de projets économique, social, environnemental ou touristique.

Afin de financer l'accroissement naturel de la DGF, les conséquences du redécoupage territorial ainsi que le renforcement progressif de la péréquation, le gouvernement propose de renforcer l'assiette des variables d'ajustement jusqu'alors définie (allocations compensatrices -22% sur 2017) par l'intégration des dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des régions et des départements et des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Au niveau de la fiscalité locale, le débat sur la progression des bases n'est pas terminé. Après une proposition initiale de progression à hauteur de 0.8% et des discussions au sein de l'Assemblée, la progression devrait être de l'ordre de 0.4%.

Enfin, l'achèvement de la carte intercommunale initiée par la loi NOTRE, aura pour conséquence dès 2017 la prise en charge par le secteur intercommunal de nouvelles compétences issues soit de la fusion

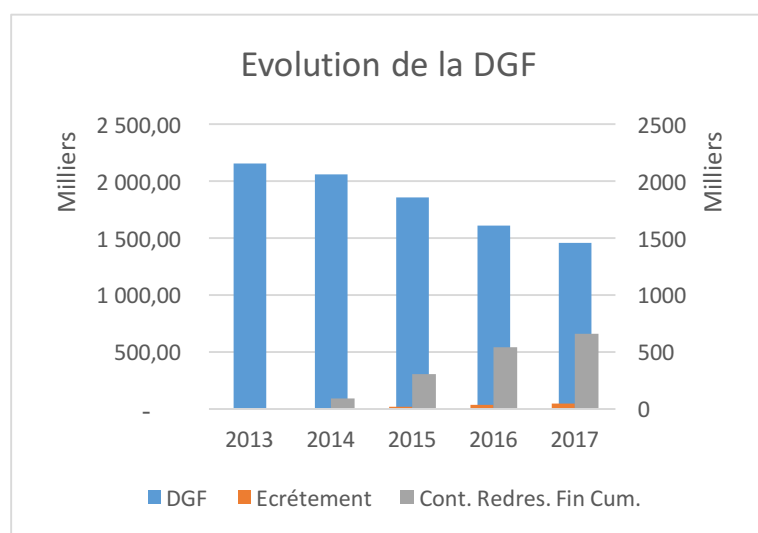
d'établissements soit de la prise en charge de nouvelles compétences. Sur notre territoire cela se traduira par un transfert de la compétence tourisme et de la gestion des zones d'activités économiques essentiellement.

1.2 Les impacts sur le budget communal

Au-delà de tout choix politique interne sur l'organisation du service public rendu, la collectivité doit intégrer lors de l'élaboration budgétaire un certain nombre d'éléments ci-dessous déclinés qui impacteront la structure budgétaire.

a) La dotation globale de fonctionnement

Comme vu ci-dessus la dotation globale de fonctionnement sera de nouveau ponctionnée afin de contribuer à l'effort de redressement des comptes publics et, diminuée de la participation à la péréquation nationale et de la stabilisation de l'enveloppe normée.



Il en résulte que sur la période de 2014 à 2017, la ville a contribué à hauteur de 1,784 M€ et dans le même temps, a bénéficié de 701k€ de péréquation supplémentaire.

Pour Capbreton cela se traduira par **une nouvelle baisse estimée à 153k€** pour 2017 et une hausse de 50k€ de péréquation. En outre, les discussions parlementaires sur l'intégration des recettes des budgets annexes pour le calcul de la contribution jusqu'alors assise sur les seuls budgets principaux des collectivités pourraient accentuer la

baisse de DGF.

b) Fiscalité

Deux conséquences directes impacteront les bases fiscales en 2017, d'une part la sortie des bases de TH relatives aux dégrèvements accordés aux personnes âgées qui avaient été réintégré en 2016 et d'autre part la progression de base de l'ordre de 0.4% dans un contexte où l'inflation est estimée à 0.8%. En matière de TH, à taux constant, **ces dispositions conduiront à une diminution de 60 k€ des recettes fiscales** compensée par une recette supplémentaire de TF de 14k€.

c) Le personnel communal

En matière de personnel communal, après six années de gel des salaires des fonctionnaires, il sera nécessaire de prendre en considération sur l'exercice 2017, un ensemble de mesures sociales qui tend à améliorer la rémunération ainsi que les conditions d'exercice des fonctionnaires.

Ces mesures se traduisent pour certaines d'entre elles par une augmentation des cotisations pour les employeurs comme :

- L'augmentation des bases soumises à contribution sociale par l'intégration d'une partie du régime indemnitaire de l'ensemble des agents (PPCR) de l'ordre de 30k€,
- La progression des taux de cotisations patronales en matière de retraite (2k€),
- La progression du SMIC, la revalorisation du point d'indice de 0.6% (30k€)

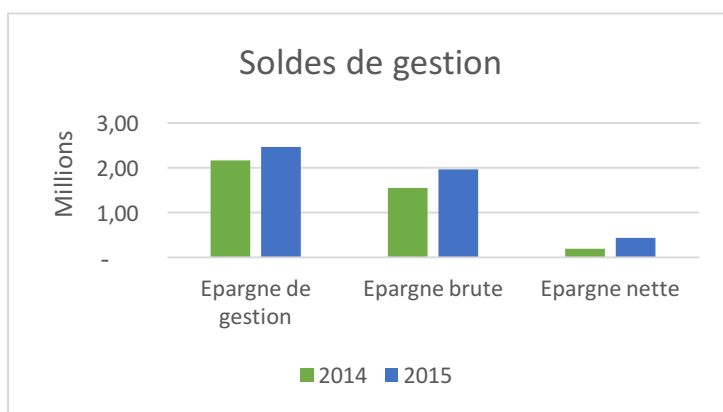
Un nouveau régime indemnitaire sera mis en œuvre conformément à la nouvelle réglementation en vigueur. Cette refonte sera l'occasion d'en faire bénéficier les agents non titulaires exerçant une activité permanente au sein de notre collectivité (10k€).

d) Impact de l'intercommunalité

Les nouvelles compétences attribuées à la communauté de communes en matière de gestion des zones d'activités économiques conduiront à une réduction de l'attribution de compensation qui reste à définir. La promotion touristique quant à elle n'aura pas d'incidence réelle sur le budget 2017 dans la mesure où les produits et les charges seront transférés à hauteur des réalisations.

2. Situation financière de la collectivité

La situation financière des collectivités territoriales s'évalue à partir de l'analyse de 3 soldes et d'un ratio sur l'encours de dette définis comme suit :



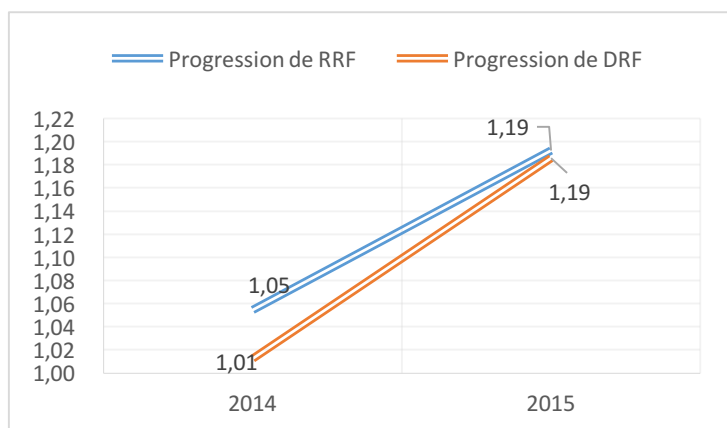
- L'épargne de gestion : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

- Epargne brute : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette. L'épargne est affectée prioritairement au remboursement du capital des emprunts.

- Epargne nette : Epargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette constitue l'autofinancement disponible dégagé de la section de fonctionnement pour les investissements.
- Capacité de désendettement : mesure en nombre d'années la durée que la ville mettrait pour rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute.

Ces soldes sont étudiés à partir des réalisations budgétaires. Ainsi l'analyse ci-dessous est réalisée à partir des comptes administratifs 2014 et 2015. Afin de contenir les seules opérations récurrentes et dans le but d'affecter certaines recettes exceptionnelles à des projets d'investissements, les opérations relatives au lotissement des 2 pins ne seront pas prises en considération.

On constate que l'épargne de gestion a quasiment doublé de 2M€ à 4 M€.



Le graphique du taux de progression des dépenses et recettes réelles de fonctionnement met en exergue l'effort qui a été effectué par la collectivité pour limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui évoluent mécaniquement du fait de l'inflation et des évolutions de carrières et d'anciennetés des agents (+0.48 % entre 2014 et 2015).

En ce qui concerne les recettes, elles intègrent la réversion des budgets annexes ainsi que l'intégration d'une partie des excédents réalisés du lotissement les deux pins (1.7M€).

L'épargne nette est positive à hauteur de 431.000€.

Pour l'exercice 2017, malgré l'impact des éléments conjoncturels vu précédemment, la municipalité se fixe pour objectif de faire progresser l'épargne de gestion au cours de la période 2017 à 2018 afin d'assurer le financement futur de ces investissements qui seront développés au point 3 de la présente note. Pour cela, il sera proposé d'agir à la fois sur la baisse des dépenses de fonctionnement et sur une hausse des recettes.

En matière d'emprunt, la stratégie proposée repose sur une stabilisation du stock de dettes autour de 18 M € afin de maintenir ainsi une capacité de désendettement relativement faible entre 5 et 7 ans (5.11 années au 1/01/2016). Cela se traduira par une mobilisation éventuelle d'un emprunt à hauteur du capital remboursé.

3. Les priorités politiques

3.1 En Investissements

Il est proposé d'arrêter les priorités suivantes :

- **La protection du littoral.** Afin de poursuivre la protection du front de mer Capbretonnais déjà engagée par le système du by-pass et les actions de restauration du cordon dunaire, le plan d'action défini dans le cadre de la stratégie littorale sera mis en œuvre.
- **L'élaboration d'un plan plage** axé sur les zones des Océanides et de la Piste. En 2017, il s'agira essentiellement de définir le plan d'actions et de rechercher les financements.
- **L'aménagement du centre-ville.** Afin de poursuivre les aménagements du centre-ville, une première étape d'un plan pluriannuel d'investissements sur les allées Marines débutera en 2017. Il s'agira de lancer les études, de réaliser les concertations et d'effectuer les premiers travaux de réseaux. En préalable, une réflexion générale sera menée en matière de déplacement et de circulation et intégrée au projet. La rénovation du marché couvert sera l'autre priorité du projet.
- **L'entretien et la rénovation des équipements communaux.** Les travaux au sein de l'école Saint-Exupéry seront lancés pour le préau suite à la maîtrise d'œuvre réalisée en 2016 ainsi

que des aménagements de la cour. Les travaux d'aménagements de la mairie seront exécutés ce qui permettra la mise en œuvre du guichet unique. Il sera proposé de lancer un programme pluriannuel de rénovation des équipements du stade qui viendra en complément des nouveaux équipements du « pôle extrême » portés par la communauté de communes. Enfin, la dernière phase des travaux de rénovation du centre technique sera lancée.

- **Renouvellement des équipements, l'accessibilité, et la mise en sécurité.** Comme chaque année le budget intègrera une somme pour le renouvellement des équipements (ordinateurs, mobiliers, équipements des classes) et la mise en œuvre du plan de mise en accessibilités des équipements publics. Une attention particulière sera portée sur les travaux de rénovation de l'éclairage public en partenariat avec le Sydec.

3.2 En fonctionnement

Conformément à la stratégie arrêtée et aux projets d'investissements à réaliser, le fonctionnement de la collectivité devra permettre au-delà de l'absorption des contraintes déclinées au 1^{er} paragraphe de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

Ainsi il est proposé de continuer au maximum l'effort de compression des dépenses de fonctionnements, et d'agir sur l'ensemble des recettes fiscales, tarifaires et patrimoniales.

Les recettes du stationnement seront consolidées. Le périmètre et son fonctionnement seront réexaminés.

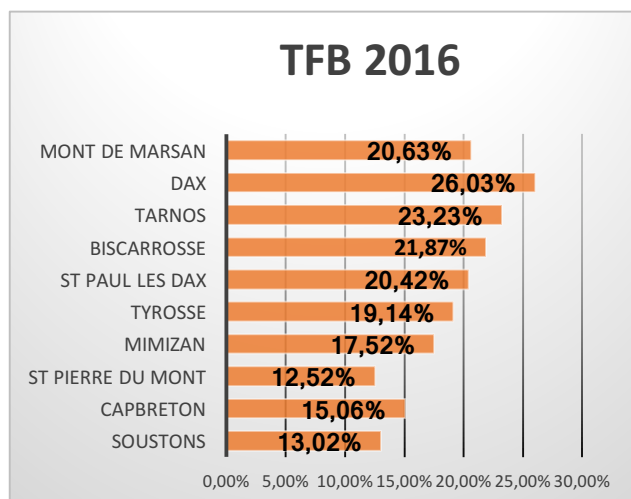
Une attention particulière sera portée sur les politiques tarifaires. Une remise à plat de l'ensemble des tarifs est conduite pour l'ensemble des prestations organisées par la collectivité. Cette approche se base à la fois sur la participation de la collectivité aux services rendus aux différents usagers et à la fois sur l'impact qu'elle peut avoir sur ces derniers.

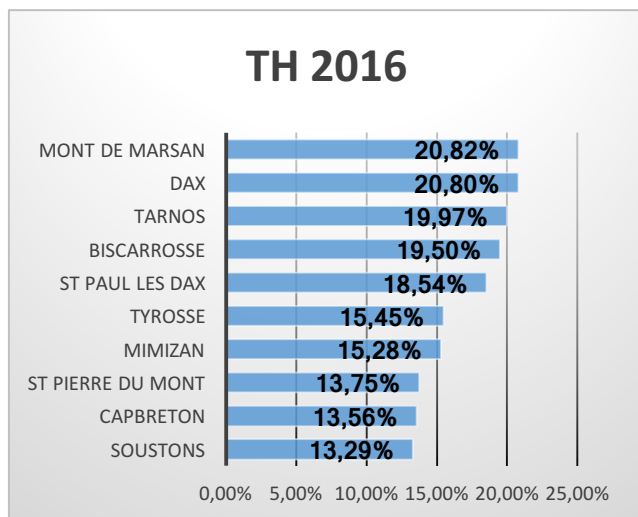
Les recettes des activités saisonnières seront-elles aussi revalorisées en comparaison avec d'autres tarifs pratiqués sur le territoire.

L'organisation des services de la collectivité sera optimisée afin de limiter la hausse du coût du personnel. Ainsi, au-delà de la mise en œuvre du guichet unique qui permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public, la mutualisation des services devra permettre de répondre aux besoins sans effectuer de nouvelles créations de postes.

La gestion des emplois et des compétences mises en place permet d'identifier les besoins en amont et d'accompagner les agents pour se former vers de nouvelles fonctions. En outre, de nouvelles actions seront menées pour limiter les risques professionnels de toute nature.

Enfin, Les taux d'imposition 2017 seront proposés au budget primitif en fonction du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget

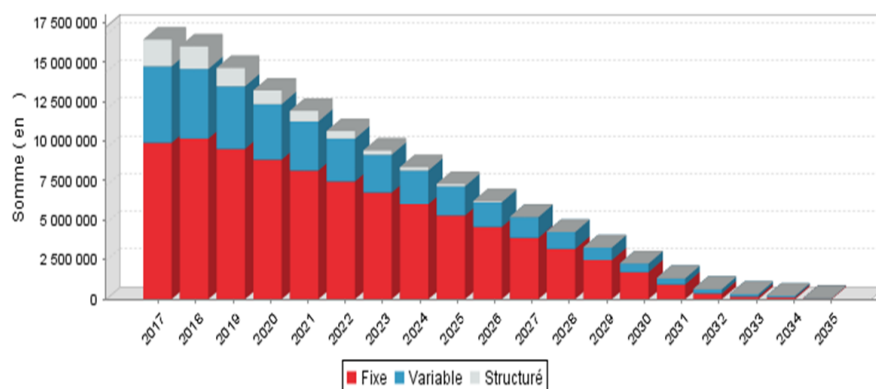




Les graphiques suivants mettent en exergue que les taux arrêtés restent en deçà des taux de fiscalité des villes équivalentes sur le territoire landais.

La gestion des campings sera assurée par la Régie municipale, les budgets s'y référant jusqu'alors seront clôturés

4. L'encours de dette



Au 1er janvier 2017, la dette globale de la collectivité sera de 17,18 millions pour une durée de vie moyenne de 6 ans et 11 mois. L'évolution de l'encours montre à la fois une extinction progressive de la dette d'ici 2035 avec un premier palier fin 2019.

La répartition du stock par budgets au 1er janvier sera de :

- Budget Principal : 9 465 577,17
- Cinéma Le Rio : 29 819,34
- Parking : 758 000,00
- Etablissement de Bains : 6 737 610,27
- Camping Civelle : 189 680,86

Le taux moyen sur l'exercice 2017 est de 2,32%. L'annuité prévisionnelle sera de 1.828 M€ dont 1,41M€ d'amortissement et 418 k€ d'intérêts d'emprunts.

Enfin en matière de risques, la collectivité détient :

- 89.77% de son encours de dette classifié 1A
- 10.23 % de son encours de dette classifié 1B

La dette de la collectivité est sans risque. En effet, l'encours est assis sur 10,361 M€ en taux fixe, 5,062 M€ en taux variable et de 1,757 M€ en taux variable capé.

En 2017, le besoin d'emprunt relatif à l'équilibre budgétaire doit permettre de figer l'encours global de la dette.

